



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bénéfices agricoles

Question écrite n° 51772

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le seuil entraînant le passage des exploitants agricoles du forfait au réel. Il souhaite notamment savoir si le Gouvernement envisage un relèvement de ce seuil.

Texte de la réponse

Il n'est pas envisagé de revoir à la hausse le seuil du forfait agricole. En effet, ce dernier a été conçu pour des activités à faibles revenus. En outre, en matière de bénéfices industriels et commerciaux, il existe un seuil identique pour l'application du régime micro-entreprise, qui s'adresse aux petites entreprises qui réalisent notamment des livraisons de biens. Cela dit, par le jeu des règles d'arrondi, le seuil précité a bénéficié d'une légère augmentation à l'occasion du passage à l'euro.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51772

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9100

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1304